

# À l'emploi de nos actions...

C O M I T É D ' A C T I O N D E S N O N - S Y N D I Q U É - E S

## M O T D E L A C O O R D O N N A T R I C E

Chers Membres,  
L'automne est à nos portes, la rentrée parlementaire aussi ! Nos élu-es se rencontreront bientôt pour discuter de l'augmentation du salaire minimum



et de nombreux dossiers qui toucheront nos conditions de vie et de travail.

L'été a été

mouvementé au niveau des crises internes dans les partis politiques. Certaines plus féroces que d'autres, au lieu de nous parler de ce qu'ils peuvent faire pour nous, ils s'attaquent sur des bases personnelles et non, sur des idées pour faire

progresser le Québec ! Il nous faudrait les rappeler à l'ordre !

Cette année, le CANOS accentuera la pression pour que le travail vous offre des conditions plus décentes, entre autres, sur la question du salaire minimum et du harcèlement psychologique.

Nous aimerions aussi mieux vous connaître, vous rencontrer plus souvent, afin de discuter de ce que vous vivez au travail, de comment vous voudriez voir les normes du travail évoluer. Pour y arriver, nous vous inviterons à des

activités formelles et informelles. Nous espérons sincèrement vous y voir en grand nombre. Ces rencontres prendront différentes formes : super-discussion, conférence, ateliers. Surveillez votre courrier, vous y serez invité personnellement si vous êtes membre du CANOS !



Pour les personnes qui ne sont pas membres,

il est possible de devenir membre en tout temps en nous faisant parvenir votre coupon d'adhésion et la cotisation annuelle de 5\$ !

Bonne lecture !

Votre coordonnatrice,

*Marie-Josée Magny*

## L E S A L A I R E M I N I M U M E T L ' A I D E J U R I D I Q U E



Saviez-vous qu'en 1973, le revenu admissible pour l'aide juridique équivalait à 106% du revenu d'un travailleur au salaire minimum (40h/sem.) ?

Actuellement, il équivaut à 65% du revenu de 40 heures au salaire minimum !

## PETIT RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES



L'assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 15 juin dernier. Dix membres étaient présents pour discuter du rapport d'activités, adopter les priorités d'action et élire le Conseil d'administration pour l'année.

Les membres absents qui désirent recevoir une copie papier du rapport d'activité peuvent adresser leur demande à la coordonnatrice par téléphone ou par courriel. Il est aussi possible de le consulter sur notre site [www.canosmauricie.org](http://www.canosmauricie.org).

Malgré le travail et les représentations des groupes de défense des travailleurs non syndiqués, les lois du travail n'ont subi presque aucune modification et ne protègent pas suffisamment contre les abus des employeurs.

L'accessibilité et la qualité des services de la Commission des normes du travail se détériorent et n'offrent pres-

qu'aucun soutien aux plaignants. Les employeurs ne craignent plus les plaintes, la médiation leur permet de régler pour presque rien avec la complicité de la Commission.

Les salariés au salaire minimum continue de tirer le diable par la queue pour arriver ! Travailler à temps plein maintient toujours sous le seuil de faible revenu avant impôts pour une personne seule de Statistique Canada !

Les victimes de harcèlement psychologique au travail n'ont accès à presque aucun service accessible et gratuit et la législation peine à les protéger.

Dans ce contexte, les membres ont adopté les priorités d'action suivantes pour 2011-2012 :

- Recruter de nouveaux membres et revitaliser la vie associative pour augmenter notre poids politique et notre influence;
- Rappeler l'importance d'augmenter le salaire minimum pour lutter efficacement contre la pauvreté;
- Réclamer des services accessibles et de qualité de la Com-

mission des normes du travail pour tous les travailleurs lésés dans leurs droits;

- Réclamer la bonification des normes sur le harcèlement psychologique au travail et des services adaptés aux besoins des victimes.

Nous demeurons en veille pour toutes autres modifications aux services de la Commission des normes du travail, de la législation ou de mesures ou programmes qui pourraient avoir des effets sur les conditions de vie et de travail des non-syndiqués et y réagirons si nécessaire.

L'assemblée a aussi élu le Conseil d'administration pour l'année 2011-2012. Messieurs Guy Leblanc et Laurent Pascal poursuivent leur mandat qui se termine à l'assemblée générale 2012. Madame Chantal Lapointe et Monsieur Roger Fortin ont accepté un renouvellement de mandat pour un an. Madame Nina Mercier et Monsieur Gilles Larivière ont quant à eux accepté un mandat de deux ans.

Félicitations au nouveau conseil d'administration !

## FAITS SAILLANTS DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

La Commission évalue que le Québec comptait en 2010 3 129 379 salariés assujettis à la Loi sur les normes du travail et que 1 769 323 n'ont que cette Loi pour encadrer leurs conditions de travail.

Revenu Québec évalue que le Québec comptait 252 326 employeurs en 2010 et la Commission des normes du

travail évalue que 248 708 d'entre eux étaient assujettis à la Loi sur les normes du travail et que 202 287 d'entre eux n'avaient que cette Loi pour encadrer les conditions de travail au sein de leur entreprise.

Treize cadres de la Commission des normes du travail se sont partagés 61 322 \$ en

bonus au rendement pour l'année 2009-2010 !

La Commission comptait au 31 mars 2011, 523 employés.

Les orientations sont :

1. Susciter un plus grand respect de la loi en faisant de la prévention la pierre angulaire de nos activités

Pour se faire la Commission continuera l'intégration de la prévention à l'ensemble de ses activités. Des activités de sensibilisation auprès des travailleurs migrants et des aides familiales résidentes ont fait partie des priorités de la Commission.

Elle a aussi choisi de tenir des activités de surveillance

dans les secteurs d'activité où le risque d'infraction aux normes du travail est élevé en y intégrant des mesures relatives à la prévention.

2. adapter les services à mesure qu'évoluent les besoins de notre clientèle, selon sa capacité, en misant sur la volonté des employeurs et des salariés d'assumer les responsabilités qui leur incombent.

La mission du Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale est de participer à la prospérité économique du Québec et au développement social :

- En contribuant à l'équilibre du marché du travail;
- En soutenant le développement et la pleine utilisation du capital humain (NDLR : de personnes, nous sommes passé au fil des ans à travailleurs, à salariés, à ressources humaines et maintenant nous sommes du capital au même titre que l'argent);
- En favorisant la solidarité et l'inclusion sociale;
- En soutenant la concertation en matière d'action communautaire et bénévole.

Pour commencer cette belle quête de solidarité et d'inclusion, le plan stratégique 2011-2014 confirme que le gouvernement du Québec a choisi la Mesure du Panier de Consommation (MPC) comme seuil de faible revenu. Pour le gouvernement, ce choix de taux est avantageux ! Il est si bas, qu'on vient, d'un coup de baguette magique, sortir des milliers de personnes de la pauvreté, donc les travailleurs au salaire minimum.

Dans la réalité, c'est une toute autre chose ! Ces personnes n'arrivent pas plus à joindre les 2 bouts ! Et les employeurs continuent d'engran-

ger les profits produits par le travail de leurs salariés ! Pardon, leur capital humain !

Mais revenons à la planification stratégique et ses priorités :

- Prévoir des actions pour mieux préparer les jeunes à leur participation au marché du travail et pour soutenir ceux qui éprouvent des difficultés à cet égard;
- Participer à la politique d'allègement réglementaire et ainsi créer un contexte d'affaires plus compétitif, notamment pour les PME;
- Mettre en place des conditions ou des incitatifs permettant aux personnes plus âgées (55 à 70 ans), si elles le souhaitent, de demeurer sur le marché du travail;
- Améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail ;
- Augmenter le nombre de personnes formées dans les domaines à haute valeur ajoutée;
- Réviser l'offre de formation continue.

Le plan stratégique identifie les enjeux suivants :

- Les effets de la démographie sur la disponibilité de la main d'œu-

vre;

- Les mutations du marché du travail;
- La mobilisation en vue de l'autonomie économique et de l'inclusion sociale;
- Une organisation efficace et centrée sur les besoins de sa clientèle.

Sur le premier enjeu, le Ministère considère nécessaire que les personnes pouvant participer au marché du travail puissent contribuer à l'activité économique. Une attention particulière semble vouloir être apportée aux personnes âgées de 55 à 64 ans, aux immigrants et aux personnes handicapées.

Sur le deuxième enjeu, les mutations du marché du travail, le Ministère considère important que l'ensemble des partenaires du marché du travail mette en œuvre diverses actions non seulement pour favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail, mais également s'assurer que cette main d'œuvre soit la plus compétente et productive possible.

Bien que l'on ait pu croire que le Ministère porterait une attention particulière à la qualité de vie des travailleurs, ce sont les compétences et la productivité qui sont prioritaires. Est-ce le Ministère de l'emploi seulement ? A-t-on oublié le volet Solidarité socia-

le ? Ou ce dernier n'est-il réservé qu'aux bons pauvres ? Les INAPTES !

On peut lire dans la planification du Ministère qu'au Québec la proportion de personnes en âge de travailler n'ayant pas terminé leur secondaire est plus importante qu'en Ontario et que dans d'autres pays industrialisés. On peut aussi lire que l'attraction, la fidélisation et la rétention du personnel constitueront des enjeux majeurs.

Pourtant, il est prouvé qu'un salaire et des conditions de travail qui sortent de la pauvreté et qui permettent une meilleure conciliation vie personnelle et travail ont cet effet sur les salariés, en plus d'augmenter la qualité du travail fourni et la productivité. Pourquoi néglige-t-on d'augmenter le salaire minimum à un niveau décent ? Pourquoi refuse-t-on d'améliorer les normes du travail pour faciliter la conciliation vie personnelle et travail ? Pourquoi s'entête-t-on à subventionner les entreprises pour le développement économique seulement ? Où sont les intérêts des individus ? De celles et ceux qui produisent la richesse ?

Les orientations sont axées sur le développement des entreprises... les personnes ne semblent qu'être un moyen d'atteindre des objectifs économiques ! Mais à qui profiteront ces développements ? Aux travailleurs ou aux entreprises ?

Le troisième enjeu, la mobilisation en vue de l'autonomie économique et de l'inclusion sociale est encore exclusivement axé sur le marché du travail. La

lutte aux préjugés pour une réelle inclusion, et le développement personnel des individus de toutes les classes de la société sont exclus. Hors du travail, point de salut ! Il faut optimiser les « programmes » pour « encourager » les « prestataires » à intégrer le marché du travail. Il faut réduire le taux d'assistance sociale. Il n'est nulle part question de sortir les gens de la pauvreté, il faut juste arrêter de leur envoyer un chèque.

Le Ministère a aussi annoncé que la lutte à la pauvreté sera bientôt confiée aux instances locales ! Les « partenaires » pourront ainsi déterminer quels sont les moyens de lutter localement contre la pauvreté ! Mais qui seront ces partenaires ? Il semble déjà acquis que les organismes qui luttent pour les droits des personnes soient exclus de ce groupe ! À moins, qu'ils n'acceptent de se dénaturer pour n'offrir que des « services » et cessent de critiquer les mesures qui diminuent la qualité de vie des personnes ! Bien que les organismes de défense collective des droits soient de la responsabilité du Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, ce dernier privilégie les regroupements d'organismes partenaires, tels que les Corporation de développement communautaire (CDC) pour le rehaussement du financement.

Ces CDC ne travaillent pas directement avec les personnes, et regroupent majoritairement des organismes qui œuvrent en santé et services sociaux, tels que des associations de maladies ou des banques alimentaires. Leur personnel siège dans des lieux de partenariat, où il ne peut dénoncer publi-

quement son désaccord avec la décision prise par le « partenaire » ! Les partenaires doivent être solidaires entre eux ! Pas envers les autres et encore moins envers les clientèles qu'ils prétendent représenter !

Pendant ce temps, les organismes, tel que le CANOS, qui défendent les intérêts et les droits des plus démunis, voient leur financement stagner et éprouvent des difficultés à soutenir les personnes qui nécessitent soutien et accompagnement ! Dénoncer les injustices fait mal paraître le gouvernement, alors que le gouvernement s'assure qu'ils n'auront pas les moyens de crier fort ! Il nous faudra réagir avant que soit disparue la démocratie !

En ce qui concerne la défense collective des droits, il semble que des modifications vont être apportées au programme de soutien financier à la mission. Nous n'en connaissons pas encore la nature, mais nous craignons d'être contraint à orienter nos activités vers la seule prestation de services et qu'on nous force à délaissier le volet revendications. Ce dossier est à suivre attentivement, il en va de la démocratie québécoise !

À la troisième orientation, il est enfin question de soutenir les personnes, mais il s'agit ici des bons pauvres ! Celles et ceux qui sont déclarés inaptes au travail, et les parents de jeunes enfants. Les autres, allez travailler au salaire minimum !

## AMÉLIORER LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PERSONNES : UN ENGAGEMENT CONTINU

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté rejette le rapport sur le revenu des personnes en situation de pauvreté rendu public le 8 juin dernier par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Madame Julie Boulet, sous le titre *Améliorer la situation*

*économique des personnes : un engagement continu*. Alors que la ministre devait y déterminer des cibles de revenu ainsi que les moyens d'y parvenir, elle se contente de faire l'éloge du *statu quo*, en jouant avec les mots et les chiffres. Le Collectif

estime que les véritables enjeux de ce rapport sont d'une telle importance qu'ils doivent faire l'objet d'un large débat impliquant les parlementaires et la société civile.

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et

*l'exclusion sociale* oblige le gouvernement à fixer des cibles pour améliorer le revenu des personnes assistées sociales et des travailleurEs pauvres. Inutile pourtant de chercher ces cibles dans le rapport de la ministre : il n'y en a pas! « La ministre prétend que ces cibles ne sont pas nécessaires puisqu'elles sont déjà atteintes mais, du même souffle, elle dit que les moyens pour les atteindre seraient trop dispendieux. Belle contradiction! », dénonce Robin Couture, porte-parole du Collectif. C'est que la ministre crée volontairement une confusion majeure : elle assimile la sortie de la pauvreté à la couverture d'une partie des besoins de base. Pourtant, tout le monde sait bien que même si on sort de la misère, on est encore pauvre. La mesure du panier de consommation (MPC) utilisée par le gouvernement n'est pas un signe de sortie de pauvreté : elle indique seulement le revenu nécessaire pour se procurer le strict minimum au Québec. Prétendre qu'au-delà de ce seuil les gens sont sortis de la pauvreté est une affirmation méprisante pour tous ceux et celles qui en arrachent; cela sert surtout à préparer des politiques dérisoires en regard des véritables enjeux de droits humains et d'inégalités socio-économiques auxquels fait face le Québec.

#### **Contraindre au travail, inciter à la pauvreté**

La ministre montre encore une fois l'entêtement de son gouvernement à contraindre les personnes au travail, conséquence logique du préju-

gé qui veut qu'au-delà d'un certain montant de prestation, les personnes assistées sociales vont préférer rester chez elles plutôt que d'aller sur le marché du travail. Au contraire, les dernières années ont montré qu'un meilleur soutien au revenu favorise le retour au travail : en effet, ce sont les prestataires avec enfants, mieux appuyéEs, qui ont le plus quitté l'aide sociale. « Par ailleurs, peut-on parler d'incitation au travail lorsque le salaire minimum ne permet même pas à une personne travaillant 40 heures par semaine de sortir de la pauvreté? » demande Robin Couture. La logique de ce gouvernement apparaît clairement : maintenir l'aide sociale à un niveau de misère, afin de garder le salaire minimum le plus bas possible, en faisant fi des droits humains élémentaires.

#### **Sous-estimer les coûts sociaux de la pauvreté**

Pour la ministre, les cibles de revenu recommandées par son propre comité conseil, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES), sont tout simplement impensables, parce que beaucoup trop coûteuses. Elle se base sur une étude qu'elle a commandée à une firme privée bien identifiée idéologiquement pour démontrer que la facture s'élèverait à 2,3 milliards \$ par année, ce que le Québec n'aurait pas les moyens de payer. « La ministre connaît-elle les coûts sociaux de la pauvreté? C'est près de 6 milliards \$ par année si on considère seulement la santé, et plus de 15 milliards \$ globalement. Force est de constater que l'inaction gouvernementale coûte beaucoup plus cher à l'en-

semble de la société », d'ajouter Robin Couture.

#### **Il faut un débat de société**

Ainsi, parce que l'action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté touche à des enjeux cruciaux – surtout pour les personnes vivant en situation de pauvreté, mais aussi pour la société québécoise dans son ensemble –, le Collectif souhaite que la question des cibles de revenu et des moyens pour les atteindre fasse l'objet d'un large débat. Plus précisément, il réclame que les éluEs de l'Assemblée nationale prennent part activement à ce débat et demande instamment à la Commission de l'économie et du travail de tenir une consultation générale ouverte à toutes, aux organisations comme aux citoyenNEs.

#### **Profil du Collectif**

Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 35 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Des centaines de milliers de citoyenNEs adhèrent à ces organisations qui ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense de droits et la promotion de la justice sociale. Depuis le début, le Collectif travaille en étroite association AVEC les personnes en situation de pauvreté. [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

### **QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURE...**

*La Com' au pouvoir* de Guy Achard. (29,95\$ disponible en librairie) L'auteur nous présente les différentes techniques de manipulation utilisées par les politiciens et les journalistes pour faire "passer" la nouvelle. Après avoir lu ce livre, vous ne les écouterez plus de la même façon!

Le Magazine Jobboom, mai 2011 volume 12, numéro 3 plus particulièrement l'article :

*La gaffe de la délocalisation* de Annick Poitras

<http://carriere.jobboom.com/marche-travail/dossiers-chauds/2011/05/18/18161011-jm.html>

*Le salaire minimum au Québec : pour un revenu décent* par Gilles L. Bourque et François Aubry

[http://www.irec.net/upload/File/note\\_d\\_intervention\\_no\\_6\\_mai\\_2011.pdf](http://www.irec.net/upload/File/note_d_intervention_no_6_mai_2011.pdf)

## LE SALAIRE MINIMUM : ATTENTION AUX ARGUMENTS DES PATRONS

Les employeurs québécois se plaignent: trop de paperasse, trop d'impôts, trop de programmes sociaux, salaire minimum trop élevé ... Que les employeurs tiennent un tel discours, c'est une chose... mais que des salariés le reprennent à leur compte me surprend toujours ! Je sais très bien que cette reprise du discours patronal est encouragée par les médias qui ne couvrent presque qu'essentiellement les « nouvelles » provenant du patronat, en les exposant comme des données provenant d'études sérieuses !

Ces études « sérieuses » sont la plupart du temps commandées par des associations patronales ou des « instituts économiques » financés par les employeurs pour défendre leurs intérêts et n'ont absolument rien d'objectif et de neutre. Prétendre le contraire relève du mensonge...

Ces études, rapports et bulletins n'ont qu'un objectif : poursuivre la campa-

gne de peur visant à faire craindre aux salariés, plus particulièrement les bas salariés et les syndiqués, la perte de leur emploi, si jamais le gouvernement améliorerait le salaire minimum et les différentes mesures de protection des travailleurs.

Mais comment relancer l'économie, si les gens qui devraient la soutenir, les travailleuses et les travailleurs, vivent avec un revenu insuffisant pour faire autre chose que subvenir à leurs besoins. Pour que notre économie nationale aille bien, il faut que les économies locales et régionales soient en bonne santé ! Et ce sont les salariés, majoritairement, qui permettent aux différentes entreprises locales et régionales de poursuivre leurs activités.

Mais si ils n'ont pas les moyens de dépenser, comment survivront ces économies ? Pourquoi des petits commerces font faillite ? Ce n'est pas leur masse salariale qui les acculent à la

faillite, c'est la perte des clients qui n'ont plus les moyens de se procurer des biens de consommation et des services !

Donc, pour maintenir une économie vivante et en santé, les travailleuses et les travailleurs doivent retirer du travail un revenu suffisant pour participer à la vitalité de leur communauté. En augmentant le salaire minimum à un niveau permettant d'assurer un niveau de vie décent, on pourra créer une économie locale et régionale en santé !

Pour atteindre un niveau de vie décent, le salaire minimum devrait atteindre 10,88\$ pour 2011 afin d'atteindre le seuil de faible revenu pour une personne seule qui travaille 40 heures par semaine.

### Regroupement des aidants naturels

de la Mauricie inc.

### Vous offre la démarche « Aider sans s'épuiser »

Afin de prévenir l'épuisement chez les aidants naturels. La formation vous aidera à améliorer votre qualité de vie, vous donner la chance d'exprimer votre peine, de vous exprimer sur ce que vous vivez, réaliser que vous n'êtes pas seule dans votre situation, vous situer en tant qu'aidant et faire la connaissance d'autres aidants.

**Début de la formation**

**Lundi 26 septembre 2011**

**de 19 :00 h à 21 :00 h**

**(Une série de 9 rencontres de 2 h /sem)**

Coût 45,00\$ incluant la carte de membre, la formation et le matériel

**Demander Christiane pour information**

**du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00**

**Téléphone (819) 693-6072 ou 693-3743**

**courriel : [rdanm@bellnet.ca](mailto:rdanm@bellnet.ca)**

## DES NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis le 7 septembre dernier. Il s'agissait de leur première rencontre officielle depuis l'assemblée générale annuelle.

Lors de cette rencontre, Laurent Pascal a accepté de poursuivre son mandat à la présidence, Chantal Lapointe assumera la vice-présidence. Roger Fortin et Guy Leblanc joueront respectivement les rôles de trésorier et de secrétaire de la corporation. Nina Mercier et Gilles Larivière, qui en sont à leur premier mandat, soutiendront les officiers et la coordonnatrice par leurs fonctions d'administrateurs.

Le Conseil a aussi adopté le plan de travail pour la réalisation du plan d'action 2011-2012. Des changements de stratégie pour faire aug-

menter le salaire minimum, un souper discussion avec les membres, de nouveaux outils de promotion de l'organisme, poursuivre activement notre implication au sein du Front de défense des non-syndiqués plus particulièrement sur le dossier harcèlement psychologique, rencontrer nos membres plus souvent et augmenter la diffusion du bulletin font partie des choix d'action adoptés par le Conseil.

Le Conseil a aussi choisi de se retirer de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Trois-Rivières. Ce regroupement, principalement formé de groupes et organismes oeuvrant en santé et services sociaux, ne répond pas aux besoins des organismes de défense collective des droits. Les orientations, les actions et les priorités de la CDC sont essentiellement axées sur les préoccupations des orga-

nismes en santé et services sociaux et sur le partenariat avec les organismes publics.

Le CANOS demeurera membre de la Coalition 9-1-1, mais y sera moins actif.

L'implication au sein de la Coalition 1er mai se poursuivra. Cette dernière étant en lien direct avec l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Le Conseil évaluera la possibilité de s'impliquer dans la Coalition pour l'accès à l'aide juridique. La coordonnatrice a participé à une rencontre large de cette coalition et soumettra une recommandation au Conseil lors de la prochaine rencontre le 12 octobre prochain.

## QU'EST-CE QUE ...

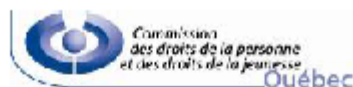
### LA CDC DE TROIS-RIVIÈRES

Une corporation de développement communautaire est un **regroupement d'organisations communautaires**

qui oeuvrent dans divers champs d'activité sur un territoire donné, dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu.

Plus spécifiquement, la CDC de Trois-Rivières compte 72 organismes membres, dont seulement 5 de ces organismes ont une mission de défense des droits. Les autres sont majoritairement financés par l'Agence de santé et services sociaux et orientent en conséquence les dossiers traités par la CDC en ce sens.





**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**Planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015**  
**LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA**  
**JEUNESSE FAIT PART DE SES RÉSERVES**

Montréal, le 8 septembre 2011 — Dans son mémoire déposé à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a fait part de ses préoccupations sur le document de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 ».

La Commission s'est exprimée plus précisément sur la détermination des volumes d'immigration par bassin géographique ainsi que sur l'intégration des immigrants sur le marché du travail. Dans son mémoire, elle estime qu'il est paradoxal de définir sur plusieurs pages un profil d'immigrants désirés en fonction des besoins spécifiques de main d'œuvre puis d'affirmer par la suite que ces mêmes immigrants ne parviennent pas à s'intégrer au marché du travail.

La Commission exprime aussi ses inquiétudes concernant la mise en place de quotas par région ou pays : comme cette sélection pourrait être basée sur des critères discriminatoires elle craint que l'application du principe de volumes quantifiés par bassin géographique, tel que prévu par l'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec, ait pour conséquence de porter atteinte aux droits fondamentaux des immigrants.

En 2007, la Commission avait déjà exprimé sa crainte que la Loi sur l'immigration au Québec et notamment l'article sur les bassins géographiques qui peuvent « comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent » ouvre explicitement la porte à une sélection fondée sur des caractères discriminatoires, tels que l'origine ethnique ou nationale.

La Commission a pris note des récentes déclarations de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame Kathleen Weil, indiquant que cette approche ne serait plus retenue mais que la volonté d'assurer une diversité culturelle au Québec serait maintenue.

La Commission réitère sa recommandation à l'effet qu'il est important que soit spécifié dans la Loi, le cadre précis qui baliserait la capacité du gouvernement de fixer des volumes d'immigration par bassin géographique afin que ce critère de sélection n'ait pas d'effets discriminatoires.

Toujours dans son mémoire, la Commission soulève la problématique des difficultés d'intégration des immigrants et insiste sur l'importance de la lutte contre les discriminations systémiques dont ils sont victimes sur le marché du travail.

Chiffres à l'appui, elle rappelle que, malgré leur haut niveau de qualification, une proportion importante de personnes immigrantes occupe des emplois mal rémunérés et

peu qualifiés. De plus, un immigrant récent sur trois occupe un emploi pour lequel il est surqualifié.

Une récente enquête systémique de la Commission a révélé qu'aux différentes étapes du processus, les médecins diplômés hors Canada et États-Unis rencontrent des obstacles qui les désavantagent de façon disproportionnée et qui contribuent à leur exclusion des facultés de médecine du Québec. La Commission a pu non seulement montrer que ces médecins font l'objet d'un traitement discriminatoire sur la base de leur origine ethnique dans le cadre du processus menant au programme de formation postdoctorale en médecine au Québec, mais aussi que les facultés de médecine mettaient en cause l'équivalence de diplôme qui leur avait été octroyée par le Collège des médecins.

Afin d'enrayer la discrimination dont sont victimes les nouveaux arrivants, la Commission recommande donc au gouvernement d'accorder au Commissaire aux plaintes les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses responsabilités et la pleine indépendance à l'égard des ordres professionnels ou de toute autre instance à qui il pourrait éventuellement adresser des recommandations.

Enfin, toujours dans le cadre de son mémoire, la Commission réitère ses préoccupations concernant la situation des travailleurs migrants temporaires peu qualifiés. En dépit du fait que ces travailleurs – particulièrement les travailleurs agricoles – ne fassent pas partie de la planification de l'immigration élaborée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ils sont de plus en plus nombreux à venir travailler au Québec.

La Commission avait d'ailleurs exprimé ses préoccupations dès 2007 en ce qui a trait à leurs conditions de travail et à leur contrat de travail ainsi que, dans le cas des travailleurs agricoles, à leur droit de se syndiquer.

Selon la Commission, le programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le projet pilote relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation (PPCD) renforcent la vulnérabilité des travailleurs migrants temporaires à l'exploitation et à des traitements discriminatoires sans qu'ils ne puissent faire valoir efficacement leurs droits. La Commission suggère au gouvernement que soient incluses dans la planification de l'immigration des considérations sur les travailleurs temporaires.

Le mémoire de la Commission sur le document de consultation intitulé : « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 » est disponible sur son site Web au [www.cdpcj.qc.ca](http://www.cdpcj.qc.ca).



Lundi, 19 septembre 2011

Aux députéEs de l'Assemblée nationale du Québec

En cette veille de rentrée parlementaire, la Coalition 911 – Rassemblement citoyen mauricien interpelle à nouveau les parlementaires afin que ces derniers remettent en question plusieurs des décisions budgétaires des deux dernières années.

Alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter (nourriture, vêtement, logement, etc.), les salaires, eux, ont peine à suivre la cadence, particulièrement chez les non-syndiqués. L'augmentation des tarifs de certains services publics et l'instauration de nouveaux tarifs ont pour effet d'accroître l'appauvrissement des moins nantis et de la classe moyenne.

Afin de démontrer à la population québécoise leur bonne foi, nous demandons aux parlementaires de poser deux gestes immédiatement. Tout d'abord, nous invitons l'Assemblée nationale à retirer la contribution santé de 200\$. Cette taxe à la maladie touche de plein fouet les plus démunis de la société et la classe moyenne. Nous demandons également aux parlementaires d'annuler les hausses des tarifs d'électricité, prévues dès 2014.

Finalement, dans un contexte de désabusement de la population face à la politique, nous invitons les parlementaires à travailler pour redonner ses lettres de noblesse à la démocratie. Pour ce faire, nous les invitons à faire fi de la partisanerie et à travailler à la protection du bien commun. Pour redonner confiance à la population, d'autres gestes devront également être posés, notamment la lutte contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux.

Catherine Gendron et Michel Gagnon  
Pour la Coalition 911

## À VENIR

Le 2e lundi d'octobre (10) : férié de l'Action de grâces

Le 28 octobre : souper avec les membres. Vous recevrez bientôt une invitation !

Disponible sur réservation pour des groupes de 10 personnes et plus :

Ateliers sur les droits au travail

Ateliers sur le harcèlement psychologique au travail

Ateliers sur les mythes et réalités du travail

Prochain numéro régulier de « à l'emploi de nos actions... » décembre 2011





**COMITÉ D'ACTION  
DES NON-SYNDIQUÉS**

39, rue Bellerive  
Trois-Rivières (Québec) G8T 6J4

819-373-2332  
canos@canosmauricie.org  
www.canosmauricie.org

***Parce qu'au travail, mes  
droits, j'y vois !***

Le Comité d'action des non-syndiqués (CANOS) est un organisme à but non lucratif en défense collective des droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués, plus particulièrement celles et ceux à faible revenu.

Il vise l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous et propose des modifications aux lois du travail pour atteindre cet objectif. Le CANOS offre des ateliers d'information sur les droits au travail, un service d'information téléphonique et de l'accompagnement dans le dépôt des plaintes et lors de médiation à la Commission des normes du travail.

Il regroupe des personnes qui croient que les lois du travail doivent être améliorées pour limiter les abus des employeurs et améliorer les conditions de travail des salariés québécois. Toute personne qui adhère à la mission du CANOS peut devenir membre en payant sa cotisation.

**D E M A N D E D ' A D H É S I O N**

J'adhère à la mission du CANOS et desire en devenir membre régulier (individu) en payant ma cotisation annuelle :

Nom et prénom	Téléphone
Rue	Ville
Code postal	Courriel
Type d'emploi occupé	
Retournez par la poste accompagné d'un chèque de 5\$ pour votre cotisation annuelle à : CANOS 39, rue Bellerive Trois-Rivières (Québec) G8T 6J4	